

Cette séance s'est tenue en audio-conférence à 9 heures 30 sous la Présidence habituelle de M. PILLON, Directeur régional des Douanes de Midi-Pyrénées et en présence des représentants de l'Administration des différentes directions : DRFiP 31, DRDDI Midi-Pyrénées, ENFiP Toulouse, DNSCE, INSEE et DIRCOFI, cette dernière étant représentée par Madame GRENADIN, AFiPA et suppléante, puis pour le point déménagement des brigades, Madame STRAZZIERI, AFiP

L'ordre du jour était le suivant :

- Actualités Covid19 toutes directions (point sur les plans d'organisation de l'activité, état sanitaire, mesures préventives)
- DRFiP : évolution de l'accueil du CFP de BALMA
- DRFiP : point sur la commission d'enquête relative au droit d'alerte du SIP de BALMA
- DIRCOFI : les déménagements des brigades de Nîmes, Montpellier et de Tarbes
- Compte-rendu du groupe de travail sur les formations CHSCT du 7 décembre 2020
- Questions diverses

Après avoir lu les déclarations liminaires, celle de Solidarités Finances disponible ici :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/>

et les réponses partielles subséquentes de la part des directions, l'examen de l'ordre du jour a eu lieu.

► **Actualités Covid 19 : point sur les plans d'organisation de l'activité, état sanitaire, mesures préventives**

Un point a été présenté par la représentante de notre Direction au CHSCT.

Au plan sanitaire

Il n'y a pas de nouvelle contamination à la Covid19 ou de nouveau cas contact à la DIRCOFI depuis la dernière séance du Comité en novembre.

La semaine dernière, 59 agents ont été présents dans les services et 130 soit en télétravail (42), soit nomades (90 vérificateurs). 200 agents sur 215 ont travaillé au moins une journée à domicile. Mais les chiffres sont variables d'une semaine à l'autre, la fourchette des présents variant entre 40 et 80. Le Directeur a rappelé aux chefs de service qu'il faut absolument éviter un taux de présentiel trop important, tout en prenant en compte les situations particulières des agents, dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.

La référente Covid de la Direction est en charge du suivi d'une grille d'analyse et d'évaluation de la situation qui a été diffusée par la DG à destination des référents Covid, en vue de mesurer l'application dans chaque service de la rue Merly (4 directions) des mesures sanitaires préconisées. Pour les résidences extérieures, les différents chefs de service réaliseront la même évaluation pour leur site, en relation avec la référente.

Un point sur ce dispositif national sera fait par la Direction générale fin janvier et une communication sera également faite au prochain CHSCT de janvier.

Protocole national de télétravail

Ce nouveau protocole se regroupe autour de 3 mesures :

- une procédure simplifiée d'autorisation de télétravail : tous les agents concernés (les sédentaires) ont reçu hier cette autorisation simplifiée qui indique les jours de télétravail et les plages journalières fixes, au cours desquelles l'agent doit être obligatoirement présent, avec possibilité de modification sous réserve de l'information et de l'accord préalable du chef de service

99 agent-es ont été inscrits à l'e-formation DGFIP « *devenir télétravailleur* » et pour les responsables de service « *manager les télétravailleurs* »

- la mise à disposition de matériel : dans un premier temps, des écrans de 22" vont être mis à disposition des agents vulnérables qui télétravaillent 5 jours par semaine (8 au total) , avec l'accord du médecin de prévention. Une commande d'autres écrans est possible. Les élus du Personnel ont déploré que malgré les marges budgétaires qui existent cette année grâce à des économies conséquentes sur certains postes compte tenu des confinements, des achats massifs d'écrans et petits matériels informatiques n'aient pas eu lieu. C'était l'occasion. Les collègues doivent avoir les mêmes conditions de travail à domicile qu'au bureau au niveau de ces équipements.

Nous avons signalé que certains collègues n'avaient pas eu l'autorisation de leur chef de service de déploiement de câbles ou écrans de leur bureau vers leur domicile, avant que le Directeur n'intervienne en ce sens suite à la demande des organisations syndicales, il est confirmé que c'est possible et « en bonne intelligence ».

- la gestion des appels téléphoniques entrants dans les services : l'idée est de mettre en place des transferts d'appels, parallèlement à la permanence organisée dans les services (au moins un présent chaque jour). Ainsi il convient de faire des transferts de lignes fixes vers la ligne fixe de l'agent présent ou de fixe vers le portable professionnel. Dans ce sens, certaines agentes sédentaires ont été équipées de portables professionnels (RH, BIL). Nous avons demandé la solution pour transférer les lignes uniques fixes qui existent souvent dans les bureaux pour deux ou trois collègues, la Direction n'a pas toutes les réponses, cela reste à parfaire.

► DIRCOFI : déménagements des brigades de Nîmes, Montpellier et de Tarbes

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la séance, à l'initiative des élus Solidaires et CGT Finances

NIMES

Les nouveaux locaux du Bld SAINTENAC sont prêts, conformes au cahier des charges après une modification d'une cloison replacée au bon endroit.

Les besoins en matière de remplacement du mobilier ont été pris en compte (bureaux avec caisson fixe par exemple) et des commandes de matériels neufs effectuées en novembre 2020, les livraisons étant faites au fil de l'eau, avant l'aménagement dans les locaux. Pour le mobilier à transférer depuis les locaux actuels (caisson à roulettes par exemple), la DDFIP du Gard a été saisie d'une demande d'assistance ; le déménagement sera fait soit par le service BIL de cette direction et dans ce cas il aura lieu mi-janvier, soit par un transporteur privé, la réponse est à venir sur ce point et dans ce cas la date est plus incertaine.

Nous avons signalé que pour nos collègues c'est un retour à la « case départ », car ils étaient il y a quelques années déjà sur le site de SAINTENAC, l'idée serait d'essayer de les stabiliser un peu, car les déménagements créent toujours des contraintes diverses, même si la décision de départ ne provient pas de la DIRCOFI.

MONTPELLIER

Suite à la non-reconduction du bail, un déménagement de l'ensemble du site de CHAPTAL est prévu pour fin 2022, avec élaboration au préalable en relation avec la DDFIP 34, d'un cahier des besoins par direction. Aucune solution de relogement n'a été trouvée pour l'instant, le service des Domaines a été saisi.

En outre, le propriétaire avait informé l'administration de sa volonté de faire des travaux importants de mises aux normes électriques notamment, à l'automne 2020, mais rien n'a débuté ni n'est prévu pour les prochaines semaines. Aucune visibilité n'existe pour la suite.

Le Directeur est en contact avec le DDFIP de l'Hérault, ils ont convenu ensemble de communiquer de concert sur ce dossier.

Les élus de Solidaires ont souligné qu'un nombre de parkings suffisant pour nos collègues doit être pris en compte dans le cahier des charges, outre des locaux adéquats.

TARBES

Le déménagement est initié suite à une décision émanant de la DDFiP 65, de fusion de deux services comptables dans ce Centre des Finances Publiques.

La 8ème Brigade déménagera au rez-de-chaussée dans des locaux identiques au niveau de la surface, mais dans une configuration différente.

La Direction a demandé des configurations d'aménagement au Chef de Brigade en concertation avec les agents. Un arbitrage sera rendu en fonction du coût des travaux. Le Directeur attend le retour d'avis du DDFiP 65, mais le déménagement pourrait être un peu retardé au cours de l'année 2021. Nous avons souligné la nécessité d'une salle de réunion pour la DIRCOFI en adéquation avec le nombre de collègues dans cette brigade (soit 11 lors des réunions de brigade).

► QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de Solidaires Finances ont demandé la communication du « rapport de vérification électricité périodique », qui vient d'être réalisé sur l'immeuble de la rue Merly à Toulouse qui occupé par 4 directions et qui dont les conclusions auraient conduit en relation avec les préconisations de l'ISST (inspecteur santé et sécurité au travail), à la récente suppression de certaines rallonges électriques et autres prises multiples. Cela a été fait le soir même par la DIRCOFI. Par ailleurs une visite de ce site par les membres du CHSCT avec l'ISST peut être envisagée en 2021, les visites d'inspection de l'ISST se faisant sans représentant du Personnel.

La séance a été levée à 17 heures 5